Nord
le Département est là

Pour ma commune, LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

DISPOSITIFS ET SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Édition 2020

SOMMAIRE

Pour accompagner les Nordistes vers l'emploi, le Département est là ! p. 3

Pour accompagner vos projets d'aménagement et d'équipements, le Département est là ! p. 10

Pour les Nordistes en perte d'autonomie, le Département est là ! p. 18

Pour accompagner les enfants et les familles, le Département est là ! p. 30

Pour un habitat et des logements de qualité, le Département est là ! p. 42

Pour faire rayonner le territoire, le Département est là ! p. 52

Présentation du Département du Nord p. 66

Pour accompagner les Nordistes vers l'emploi,

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Réussir Sans Attendre : un dispositif gagnant pour l'emploi p. 4

Les Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE), spécialistes du coaching des allocataires du RSA p. 5

Les plateformes emploi et insertion, partenaires des recrutements des entreprises de votre territoire p. 6

Nordemploi, le site qui met en relation directe employeurs et allocataires du RSA p. 7

Activ'emploi, une aide financière à la reprise d'activité p. 8

Réussir Sans Attendre :
un dispositif gagnant pour l'emploi

Afin de renforcer sa politique en faveur du retour à l'emploi des allocataires du RSA, le Département du Nord a contractualisé avec l'État fin 2018 dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et a ainsi lancé un nouveau dispositif « Réussir Sans Attendre ».

Bases du dispositif

« Réussir Sans Attendre » vise à agir vite, intensément et de manière personnalisée auprès des allocataires du RSA pour permettre un retour à l'emploi rapide. Il s'appuie sur :

- la création de **7 Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi** sur l'ensemble du département pour accueillir et accompagner les allocataires du RSA (voir fiche suivante),
- un accueil de l'allocataire **dans le mois qui suit** sa demande de RSA,
- un **coaching personnalisé** et intensif de 3 mois des allocataires proches de l'emploi.

En complément, le Département propose :

- des **dispositifs d'accompagnement socio-professionnel** gérés par des partenaires dans le cadre d'un appel à projets (75 M€ sur 3 ans),
- un **coaching spécifique à visée emploi ou formation qualifiante** pour les jeunes de 25 à 29 ans (dispositif Initiative emploi des Jeunes soutenu par la Région Hauts-de-France).

« Réussir Sans Attendre » fait l'objet d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, qui se traduit par :

- un dispositif d'accompagnement global spécialement dédié,
- une semaine « Réussir Sans Attendre » (en lien également avec la Région),
- un coaching au sein de Pôle emploi pour l'accompagnement intensif des allocataires du RSA demandeurs d'emploi de longue durée,
- 400 Parcours emploi compétences (PEC) à destination des collectivités et associations, et 2000 Contrats initiative emploi (CIE) à destination des entreprises.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE), **spécialistes du coaching des allocataires du RSA**

Dans le cadre du dispositif baptisé « Réussir sans attendre », le Département du Nord a choisi d'ouvrir sur l'ensemble du territoire des Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE).

Ces maisons sont gérées par une équipe de professionnels de l'emploi et de l'insertion composée de chargés d'orientation et de coach emploi.

Objectifs

Ces maisons accueillent, orientent et accompagnent les allocataires du RSA dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion et dans leur retour à l'emploi.

L'objectif est de prendre en charge très rapidement les allocataires du RSA (en moins d'un mois après la demande d'allocation) et de les orienter vers le dispositif le mieux adapté à leur profil.

Services proposés :

- accueil et information,
- définition du parcours d'insertion et orientation des allocataires,
- coaching intensif et personnalisé des allocataires proches de l'emploi,
- espace documentation,
- accès internet,
- offres d'emploi.

À noter : des permanences MDIE sont organisées aussi dans les Maisons France Services, dont la Maison Bleue France Services itinérante de Sambre-Avesnois, et prochainement du Douaisis et du Cambrésis.

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des MDIE
et de leurs permanences sur :

lenord.fr/MDIE

Les plateformes emploi et insertion, **partenaires des recrutements des entreprises de votre territoire**

Le Département a mis en place 7 plateformes emploi et insertion chargées d'accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement en leur proposant des profils sur mesure parmi les demandeurs d'emploi allocataires du RSA.

Des équipes composées de professionnels de l'insertion et de l'emploi sont au service des entreprises de votre commune pour :

- analyser les besoins de l'entreprise,
- repérer les compétences disponibles,
- préparer des candidats,
- proposer des profils adaptés,
- sécuriser la prise de poste.

Les plateformes emploi et insertion proposent un niveau de service de qualité : réactivité, proximité, mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle…

Déjà, 830 entreprises ont choisi d'être partenaires du Département et 6000 offres d'emploi ont été collectées.

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FSE

UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des plateformes sur :

lenord.fr/plateforme-emploi

Nordemploi,
le site qui met en relation directe employeurs et allocataires du RSA

Nordemploi est un site internet sur lequel les entreprises qui recrutent peuvent déposer leurs offres d'emploi et les allocataires du RSA leur CV. La pleteforme fait le lien entre les offres et les candidats. Fin 2020, 30 000 CV seront en ligne.

Objectifs

Favoriser le recrutement des allocataires du RSA et accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutement.

Services proposés :

Côté allocataire :

- création et publication de CV,
- visualisation d'offres adaptées au profil,
- candidature en ligne,
- mise en relation avec l'employeur.

Côté entreprise :

- dépôt d'offres d'emploi,
- visualisation des profils adaptés,
- mise en relation avec les candidats.

Nord emploi
le Département est là

Des questions ?

Pour accompagner les allocataires et les entreprises dans l'utilisation de Nordemploi, une ligne téléphonique est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 :
+33 (0)3 59 73 83 90 (appel gratuit).

Orientez vos allocataires du RSA et les entreprises sur :
www.nordemploi.fr

Activ’emploi, **une aide financière à la reprise d’activité**

Pour faire face aux premiers frais liés à la reprise d’une activité, le Département propose une aide personnalisée aux allocataires du RSA, souvent décisive pour le retour à l’emploi, ou pour suivre une formation.

Activ’emploi, est une enveloppe de 150 €, complémentaire avec les autres aides existantes (Région, Pôle emploi).

Elle est mobilisable durant le premier mois pour des dépenses liées aux déplacements professionnels, à la garde d’enfants et à l’acquisition d’équipements professionnels.

Cette aide financière est versée très rapidement à l’allocataire (48 h en moyenne).

Pour le cas particulier des allocataires qui retrouvent un emploi dans le secteur des services d’aides à domicile, l’allocataire peut bénéficier en complément :

- d’une aide de 100 € par mois, pouvant être versée les 3 premiers mois du contrat de travail,
- du financement à hauteur de 30 € par mois pendant 12 mois d’une location de véhicule avec option d’achat.

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des MDIE
et de leurs permanences sur :

lenord.fr/MDIE

Photographie : © Ph.HOUZE

Le Département recrute 60 accompagnateurs numériques en service civique. Cette opportunité est ouverte à tous les jeunes entre 18 et 25 ans, et élargie à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Contact : ServiceCivique@lenord.fr

Pour accompagner vos projets d'aménagement et d'équipements,

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

L'ingénierie territoriale aux services de vos projets : l'agence iNord, le CAUE, NordSEM — p. 11

L'aide financière pour les projets des communes de moins de 5 000 habitants — p. 13

L'aide financière pour les projets d'intérêt intercommunal — p. 14

L'entretien et la sécurisation des voiries — p. 15

L'ingénierie territoriale aux services de vos projets : l'agence iNord, le CAUE, NordSEM

Le Département du Nord et ses partenaires vous proposent un accompagnement sur mesure de vos projets d'aménagement et d'équipements.

L'ingénierie territoriale départementale vous ouvre l'accès à toutes les compétences utiles, dès l'amont de votre projet.

iNord le Département est là →
Ingénierie Territoriale

iNord, une agence départementale au service des communes et EPCI du Nord

L' Agence départementale iNord peut vous conseiller sur le plan juridique, et vous apporter une expertise technique et financière pour la mise en œuvre de vos projets.

Bâtiments, espaces publics, voirie, équipements… les compétences présentes au sein des services départementaux vous accompagnent également dans la recherche de financement et le montage de vos projets.

Des questions ?

Contactez l'Agence iNord :
Agence INord 51 rue Gustave DELORY
59047 LILLE Cedex

Tél. : +33 (0)3 59 73 01 93

Courriel : contact@inord.fr

En savoir plus sur :

www.inord.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE)

Le CAUE vous accompagne dans la dimension architecturale, urbaine, paysagère et environnementale de votre projet de construction ou d'aménagement.

Il apporte des conseils personnalisés pour tous vos projets de construction, d'aménagement ou de paysage. Il assure également des missions de sensibilisation des publics, notamment scolaires, aux problématiques architecturales, urbaines et paysagères.

Des questions ?

Contactez le CAUE :

Tél. : +33 (0)3 20 57 67 67

Courriel : contact@caue-nord.com

En savoir plus sur :

www.caue-nord.com

Développer et aménager vos territoires

La société d'économie mixte NordSEM, créée par le Département du Nord, peut réaliser les opérations d'aménagement des communes, de leur groupement, voire d'organismes publics ou privés, ou pour son propre compte, dans le cadre d'une mise en concurrence.

Crédibiliser le montage de vos projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation, en maitriser les coûts, en accélérer la réalisation… l'expertise de NordSEM dans les projets complexes offre aux communes de toute taille, un niveau d'ingénierie comparable à celui des métropoles.

Des questions ?

Contactez NordSEM :

Tél. : +33 (0)3 74 09 13 50

Courriel : contact@nordsem.fr

En savoir plus sur :

www.nordsem.fr

L'aide financière pour les projets des communes **de moins de 5 000 habitants**

Le Département du Nord facilite l'émergence de nouveaux projets d'aménagement ou d'équipements publics portés par les communes et les intercommunalités du territoire.

Pour cela, le Département soutient financièrement les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

Cibles :

Communes de moins de 5 000 habitants.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Pour quels projets ?

Construction, rénovation, entretien ou aménagement du patrimoine communal : plateaux sportifs, écoles, salles de fêtes, églises, cimetières...

Espaces publics qualitatifs : cheminement doux, place, parvis, … hors chaussée circulée par les VL et PL.

Ce dispositif ne finance pas :

Les acquisitions foncières, travaux sur équipement communal à usage privé (commerces, logements), main-d'œuvre communale, assainissement, etc.

Des questions ?

Pour un accompagnement technique de votre projet, retrouvez les référents de votre territoire sur :

lenord.fr/aides-amenagement

Pour toute question administrative, contactez la Direction de l'Aménagement Territorial :

Tél. : +33 (0)3 59 73 82 26

Courriel : villagesetbourgs@lenord.fr

L'aide financière pour les projets d'intérêt intercommunal : **dispositif de soutien aux Projets territoriaux structurants**

Chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

Les communes de toute taille, groupements de communes ou intercommunalités à fiscalité propre, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants, dans le cadre d'un appel à **projets organisé tous les deux ans.**

Le dispositif de soutien aux Projets territoriaux structurants concerne 2 types de projets :

- soit un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes (PTS à enjeu territorial) ;
- soit un projet correspondant à des enjeux départementaux prioritaires (PTS à enjeu départemental) :
    - **la mobilité :** les aires de covoiturage, la mobilité cyclable,
    - **l'éducation :** les équipements sportifs à proximité des collèges et à destination des collégiens, la vidéo protection aux abords des établissements scolaires,
    - **l'amélioration de l'accessibilité des services au public :** Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, les projets d'envergure intercommunale.

Des questions ?

Contactez la Direction de l'Aménagement Territorial :

Tél. : +33 (0)3 59 73 82 21

Courriel : projetsterritoriauxstructurants@lenord.fr

En savoir plus sur :

lenord.fr/aides-aménagement

L’entretien
et la sécurisation des voiries

L’entretien et la sécurisation des voiries

Gestionnaire de 4 430 km de routes, le Département du Nord assure une triple mission d’entretien, d’amélioration et de création de nouveaux aménagements, le tout basé sur une **démarche qualité.**

En sa qualité de maître d’ouvrage, il assure la réalisation d’infrastructures routières indispensables à la desserte des territoires du Nord, d’intérêts régional et national, comme par exemple le contournement de Valenciennes ou celui de Maubeuge.

Pour signaler tout problème sur nos routes départementales, contactez nos services d’arrondissement routier *(coordonnées ci-dessous)*.

Financer vos projets de voirie

Pour assurer un développement équilibré de nos communes, le Département du Nord accompagne certains projets de voirie.

Soutien aux voiries communales des communes de moins de 2000 habitants ayant conservé la compétence « voirie », dans le cadre d’appel à projets

Travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d’une voie communale, réparation des nids de poule et ornières, rabotage préalable à l’enrobé, installation du chantier, signalétique par marquage horizontal liée aux travaux.

Aide à l’aménagement de trottoirs le long des routes départementales (hors MEL), pour toutes communes ou groupement de communes à fiscalité propre, dans le cadre d’appel à projets

Aménagement de bordures, caniveaux, pistes cyclables, quai de bus, trottoirs dans les emprises du domaine routier départemental.

Aide aux communes et intercommunalités exerçant les compétences en matière de voirie pour les opérations de sécurité sur les routes départementales en agglomération (hors MEL), dans le cadre d'appel à projets

Ce nouveau dispositif a pour but de subventionner la réalisation d'aménagements destinés à améliorer la sécurité routière sur les routes départementales en traversée d'agglomération en :

- favorisant une conduite apaisée,
- sécurisant et mettant en accessibilité les traversées piétonnes,
- sécurisant la circulation en deux roues légers.

Des questions ?

Contactez vos interlocuteurs techniques :

Arrondissement routier de Dunkerque
Tél. : +33 (0)3 59 73 41 00
Courriel : Voirie.Dunkerque@lenord.fr

Arrondissement routier de Valenciennes
Tél. : +33 (0)3 59 73 24 20
Courriel : Voirie.Valenciennes@lenord.fr

Arrondissement routier de Douai
(y compris communes arrondissement de Lille hors MEL)
Tél. : +33 (0)3 59 73 31 30
Courriel : Voirie.Douai@lenord.fr

Arrondissement routier d'Avesnes
Tél. : +33 (0)3 59 73 10 12
Courriel : Voirie.Avesnes@lenord.fr

Arrondissement routier de Cambrai
Tél. : +33 (0)3 59 73 34 80
Courriel : Voirie.Cambrai@lenord.fr

En savoir plus sur :
lenord.fr/voirie

Photographie : Vue aérienne du canal à Aubencheul au Bac © Ph.HOUZE

Une démarche innovante et solidaire associant le Département, l'État et les collectivités locales pour le développement équilibré des territoires

Pacte pour la réussite
L'ambition partagée

RENOUVEAU
du Bassin Minier

STRATÉGIE POUR
L'AVENIR
DU CAMBRESIS

Pour les Nordistes en perte d'autonomie, LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) p. 19

Relais autonomie : un accueil physique de proximité pour les Nordistes vivant avec un handicap et/ou âgés p. 20

Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile p. 21

J'Amén'âge59 : une aide directe à l'aménagement des logements pour favoriser le maintien à domicile p. 22

L'accueil familial, une solution d'hébergement alternative pour les personnes en perte d'autonomie p. 24

Phosphor'âge, un appel à projets pour lutter contre l'isolement des seniors p. 25

L'aide à la rénovation et à la modernisation des EHPAD p. 26

L'aide aux projets innovants des EHPAD en matière d'équipement p. 27

L'habitat intermédiaire, une solution d'avenir p. 28

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est au cœur des compétences départementales. Le suivi des droits et prestations est confié à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), guichet unique pour la gestion des prestations versées aux personnes handicapées et la reconnaissance de leurs droits,

Les services de la MDPH :

- accueil, écoute et orientation vers le relais autonomie le plus proche de votre commune,
- accompagnement dans la formulation du projet de vie de la personne,
- évaluation de ses besoins,
- élaboration d'un plan personnalisé de compensation dans le cadre d'une demande de Prestation de compensation du handicap (PCH),
- organisation et fonctionnement de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et celui du Fonds de compensation du handicap,
- proposition de mesures de conciliation, le cas échéant.

mdph59
maison départementale
des personnes handicapées du Nord

Des questions ?

Tél. : +33 (0)3 59 73 73 73 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h sans interruption
Courriel : mdph@lenord.fr

En savoir plus sur :
lenord.fr/MDPH

Relais autonomie : un accueil physique de proximité pour les Nordistes vivant avec un handicap et/ou âgés

Les Relais autonomie constituent un réseau d'acteurs de proximité afin d'améliorer et de simplifier l'accueil et l'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (enfants ou adultes), ainsi que de leurs familles.

Les Relais autonomie proposent :

- un accueil physique de qualité et de proximité,
- une information individualisée et adaptée,
- des explications pour bien remplir les dossiers (APA par exemple),
- une orientation vers un service approprié.

Un réseau de partenaires dans chaque territoire

Localement, ce sont des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC), des Centres communaux d'action sociale (CCAS), des Maisons France Services, des associations et des Unités territoriales de prévention et d'action sociale (UTPAS) qui participent à ce nouveau maillage territorial.

La Maison itinérante France Services de la Sambre-Avesnois est également un point d'accueil relais autonomie, ainsi que les futures maisons itinérantes du Douaisis et du Cambrésis.

mdph59
maison départementale
des personnes handicapées du Nord

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées du relais autonomie le plus proche sur :
lenord.fr/relais-autonomie

et les permanences des Maisons France Services sur :
info.lenord.fr/agenda

Les Services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD)

La majorité des personnes âgées souhaite rester à domicile le plus longtemps possible. Pour favoriser ce choix, il existe différentes aides et interventions. Le Département soutient financièrement les Services d'aides et d'accompagnement à domicile.

Les SAAD visent le soutien à domicile, la préservation ou la restauration de l'autonomie ainsi que la prévention de l'isolement social.

Ils regroupent un ensemble de professionnels intervenant au domicile des personnes âgées ou reconnues handicapées se trouvant dans l'impossibilité d'accomplir seuls certains actes de la vie quotidienne.

Ils assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne :

- entretien du logement,
- entretien du linge,
- préparation des repas,
- courses,
- aide à la toilette,
- aide à l'habillage et au déshabillage.

Les professionnels interviennent au domicile de la personne en complémentarité avec d'autres services (soins infirmiers par exemple).

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des SAAD qui officient sur votre commune sur :
lenord.fr/etreaideadomicile

J’Amén’âge59 : **une aide directe à l’aménagement des logements pour favoriser le maintien à domicile**

Bien vivre et vieillir sereinement dans votre commune est un objectif partagé par le Département du Nord.

J‘Amén’âge59 : une aide pour l’adaptation du logement des personnes âgées

Cette aide permet aux personnes de 60 ans et plus, bénéficiaires de l’Allocation personnalisée d’autonomie (APA), de réaliser des travaux d’aménagement du domicile, sous certaines conditions.

Un accompagnement au montage des dossiers et au suivi des travaux est aussi possible.

En lien avec une perte d’autonomie, les aménagements possibles concernent :

- la salle de bain,
- les toilettes,
- la cuisine,
- l’intérieur : domotique, circulation et motorisation,
- l’accès au logement, l’accès à l’étage,
- l’accès à la terrasse et au jardin,
- une extension,
- l’aménagement d’un garage en chambre ou salle de bain.

Conditions d'octroi :

- être âgé de 60 et plus,
- être bénéficiaire de l'APA,
- être propriétaire, copropriétaire, usufruitier, locataire, sous-locataire ou être hébergé à titre gracieux chez un membre de la famille au sein du parc privé (hors bailleurs HLM),
- avoir des ressources « très modestes » ou « modestes » selon le barème de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), révisé chaque année au 1er janvier.

Revenus pour l'année 2020	Très modestes	Modestes
Personne seule	14 879 €	19 074 €
Couple	21 760 €	27 896 €

https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources

Le montant maximal de travaux pris en charge (tous financeurs confondus) est de 22 000 € TTC pour les habitants du Nord.

mdph59
maison départementale
des personnes handicapées du Nord

Des questions ?

Contactez Nord autonomie :

Tél. : +33 (0)3 59 73 73 73

En savoir plus sur :

lenord.fr/jamenage59

L’accueil familial, **une solution d’hébergement alternative pour les personnes en perte d’autonomie**

L’accueil familial est une solution d’hébergement pour les personnes âgées de plus de 60 ans, ou en situation de handicap, qui souhaitent vivre dans un cadre familial, disposer d’un logement adapté à leurs besoins et bénéficier d’un accompagnement.

Pour devenir accueillant familial, il faut faire une demande d’agrément auprès du Département.

Il doit garantir la continuité de l’accueil, la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral de la personne accueillie. Cette activité réglementée fait l’objet de contrôles de la part du Département.

La personne hébergée (ou son représentant légal) est l’employeur de l’accueillant familial et doit le déclarer à l’URSSAF. L’accueil donne lieu à l’établissement d’un contrat écrit qui en fixe les conditions matérielles, humaines et financières.

Des questions ?

Retrouvez toutes les informations
et les coordonnées des services compétents :
lenord.fr/accueil-familial

Phosphor'âge,
un appel à projets pour lutter contre l'isolement des séniors

Phosphor'âge est un appel à projet participatif pour financer des actions favorisant le bien vieillir des Nordistes de 60 ans et plus, et leurs aidants.

Il est organisé à destination des différents acteurs de l'autonomie : associations, acteurs du domicile tels que les services d'aide à domicile, communes, CCAS, établissements publics de coopération intercommunale, groupements d'intérêt public, acteurs de l'habitat, EHPAD, résidences autonomie....

Les projets soutenus concernent des actions collectives visant à :

- renforcer la place des personnes âgées dans la cité,
- construire un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie des seniors,
- renforcer l'offre de soutien envers les personnes âgées fragilisées et leurs aidants,
- agir sur l'habitat et mieux coordonner les aides techniques pour adapter le cadre de vie à la perte d'autonomie.

Des questions ?

Courriel : dosaa@lenord.fr

Courriel : appelaprojetsautonomie@lenord.fr

En savoir plus sur :

phosphorage.lenord.fr

L’aide à la rénovation
et à la modernisation des EHPAD

Moderniser l’offre d’accueil et d’hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux, accueillant des personnes âgées ou en situation de handicap est un objectif prioritaire pour le Département.

Dans ce cadre, il accompagne et soutient par des subventions d’investissement, les projets de construction, de réhabilitation, de rénovation et d’adaptation des EHPAD, des résidences autonomie, des foyers d’hébergement…

Une priorité : la réalisation de projets architecturalement durables et économes en énergie, qui permettront d’atténuer les surcoûts de fonctionnement liés aux dépenses énergétiques.

Des questions ?

Direction de l’Offre de Services d’Aide à l’Autonomie (DOSAA)

51 rue Gustave Delory 59000 LILLE

Tél. : +33 (0)3 20 73 59 59

Courriel : dosaa@lenord.fr

L'aide aux projets innovants des EHPAD
en matière d'équipement

Dans le cadre de sa politique d'aide à l'autonomie, le Département du Nord souhaite soutenir les Établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour l'acquisition d'équipements innovants, par le biais d'un appel à projets.

Les équipements éligibles doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- la qualité de vie au travail,
- l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des résidents,
- l'amélioration de la sécurité et/ ou de la tranquillité des résidents,
- la prévention de la dépendance, des chutes, de la dénutrition et de la déshydratation,
- l'amélioration de la prise en charge et la prévention des troubles cognitifs,
- le développement durable.

Les équipements devront comporter une dimension innovante et s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et d'amélioration des conditions de travail.

Le montant de l'aide accordée sera fonction du plan de financement présenté et ne pourra dépasser 80% du montant prévisionnel des dépenses éligibles.

Des questions ?

Contactez la Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie (DOSAA)

51 rue Gustave Delory 59000 LILLE

Tél. : +33(0)3 20 73 59 59

Courriel : dosaa@lenord.fr

L'habitat intermédiaire, **une solution d'avenir**

Le Département favorise l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. L'habitat intermédiaire désigne des solutions de logements innovantes, pensées pour des personnes autonomes ou fragilisées dans un milieu ordinaire accompagné, sécurisé et adapté.

Il s'agit le plus souvent d'habitats composés de locaux communs et de logements individuels accessibles et situés à proximité des services.

Ces projets d'habitats émanent le plus souvent des acteurs en territoire : les bailleurs, les EPCI, les Communes etc.

Chaque année, dans le cadre d'un appel à projet « habitats inclusifs », le Département soutient des initiatives innovantes.

3 leviers financiers possibles :

- L'aide à l'investissement : pour des projets innovants de logements intelligents, mobilisant les nouvelles technologies,
- L'aide à la coordination ou au développement : subvention plafonnée à 35 000 € pour accompagner le porteur en matière de coordination du dispositif ou pour le développement d'un projet d'habitat intermédiaire,
- La mutualisation de la PCH ou de l'APA : aide financière apportée par le biais de la mutualisation des prestations autorisée après étude du projet.

Des questions ?

Contactez la Direction de l'Offre de Services d'Aide à l'Autonomie (DOSAA)

Service accueil familial et habitat intermédiaire

Tél. : +33(0)3 59 73 54 54

Photographie : © Ph.HOUZE

Les services à la personne, des métiers humains et épanouissants. N'hésitez pas à en parler aux personnes à la recherche d'un emploi dans votre commune.

Toutes les coordonnées des SAAD sur lenord.fr/LesSaadRecrutent

Pour accompagner les enfants et les familles,

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Les Unités territoriales de prévention et d'action sociale (UTPAS) p. 31

La Protection maternelle et infantile (PMI) p. 32

Les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) p. 34

Les Maisons des parents p. 35

Les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) p. 36

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans (FDAJ) p. 37

Les aides à la réussite des collégiens p. 38

Le transport des élèves en situation de handicap, du primaire à l'université p. 39

Le collège, un partenaire pour votre commune p. 40

Les Unités territoriales **de prévention et d'action sociale (UTPAS)**

Les 45 Unités territoriales de prévention et d'action sociale regroupent les services départementaux d'action sociale et de prévention santé. Elles sont déployées sur l'ensemble du territoire pour constituer un réseau de proximité, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Au service de l'ensemble des Nordistes, elles répondent à toutes leurs questions et les accompagnent à tous les âges de la vie :

- service de protection maternelle et infantile : consultations avant et après la naissance, bilans de santé de l'enfant, planification familiale...
- service de l'aide sociale à l'enfance : aides et accompagnements des parents, actions de soutien à domicile, accueil et suivi des enfants confiés à l'ASE, accès des jeunes à leur autonomie...
- service social : accès aux droits, accompagnement dans la gestion du quotidien lors de permanences, rendez-vous ou visites à domicile...
- service de prévention santé : accès aux soins, consultations spécialisées [tuberculose, IST, SIDA et protection vaccinale], prévention des conduites à risque, vie affective et sexuelle...

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des UTPAS et des services départementaux de l'action sociale sur :

lenord.fr/geolocalisation

La Protection **maternelle et infantile (PMI)**

Avec son service de PMI, le Département participe à la promotion de la santé des futurs parents dès la grossesse, et de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Au sein des 45 UTPAS du Département, le service de PMI regroupe une équipe de professionnels compétents (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales, consultantes en lactation, infirmiers, puéricultrices, psychologues) à la disposition des usagers pour apporter un accompagnement personnalisé au domicile ou en consultation.

Pendant la grossesse :

Des consultations prénatales et postnatales et un suivi à domicile sont possibles.

L'enfant a moins de 6 ans :

- des consultations infantiles sont en place pour un suivi préventif de la santé de l'enfant. Des interventions à domicile sont aussi possibles.
- un bilan de santé à 4 ans est organisé. Il vise à repérer toute difficulté qui pourrait retentir sur l'adaptation de l'enfant à la vie scolaire.

Le soutien à l'allaitement maternelle :

Des consultations dédiées à l'allaitement pour accompagner les mamans qui font le choix de l'allaitement.

La planification familiale :

Dans les services de PMI, chacune et chacun peut recevoir gratuitement informations et conseils sur la vie affective et sexuelle, les contraceptions…

L'accueil de l'enfant :

Pour le bon épanouissement de l'enfant, le Département contrôle la qualité des modes d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes-garderies, micro-crèches, assistants maternels, maisons d'assistants maternels...

Des questions ?

Retrouvez l'ensemble des dispositifs mis en place pour la protection maternelle et infantile sur :

lenord.fr/pmi

Les Centres gratuits d'information, **de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)**

Pour permettre l'accès à la santé et à la prévention pour tous les habitants, qu'ils résident en milieu urbain ou rural, le Département a mis en place, au sein des Services Prévention Santé départementaux, 10 Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic, les CeGIDD.

Les CeGIDD assurent des missions de prévention, de dépistage et de diagnostic de l'infection par le VIH ainsi que les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles.

L'accueil y est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux et administratifs.

Les consultations y sont :

- gratuites,
- ouvertes à tous (personnes mineures, étrangères, non assurées sociales…),
- avec ou sans rendez-vous,
- de manière anonyme ou nominative selon le choix de l'usager.

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des CeGIDD sur :

lenord.fr/santesexuelle

Les Maisons des parents

Le Département déploiera d'ici 2022 7 Maisons des parents sur tout le territoire. Deux maisons sont actuellement ouvertes à Valenciennes et Douai.

Les Maisons des parents sont ouvertes **sans rendez-vous** aux :

- parents,
- futurs parents,
- beaux parents,
- grands-parents,
- etc.

L'objectif est de travailler en amont avec les familles, sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Une équipe pluridisciplinaire propose aux familles un accompagnement individuel ou collectif :

- **des ateliers Parents Enfants :** pour passer des moments privilégiés avec les enfants (du bébé à l'adolescent) autour d'un livre, d'un jeu, d'une activité...
- **des ateliers Parents :** pour prendre du temps pour échanger avec d'autres parents autour d'une activité manuelle, d'un atelier cuisine, de séances bien-être…
- **des groupes de paroles :** pour exprimer les préoccupations en tant que parent et échanger avec d'autres parents et des professionnels qualifiés.
- **des rencontres personnalisées :** pour soutenir les familles dans la recherche de solutions, les mettre en lien avec d'autres professionnels présents proches de leur lieu de vie.

Les Maisons des parents font partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pauvreté signée en décembre 2018 avec l'État.

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées de
la Maison des parents la plus proche sur :

lenord.fr/maisondesparents

Les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

L'action du Département vise à :

- prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- accompagner l'enfant et sa famille pour lui permettre de grandir dans son environnement familial,
- protéger l'enfant en risque de dangers ou en danger,
- assurer si nécessaire une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

La prévention

Le Département soutient les enfants et leur famille en proposant des actions de prévention et de soutien à la parentalité, en favorisant le maintien des liens familiaux et en veillant au parcours de vie des enfants.

La protection de l'enfance

Les actions de protection constituent une démarche d'éducation et préservent, autant que possible, les liens avec la famille. Elles s'inscrivent :

- dans le cadre de la protection administrative sur demande des parents puis décision du Président du Département
- ou dans le cadre de la protection judiciaire sur demande du procureur de la République, du substitut des mineurs ou du juge pour enfants.

Lorsque la séparation est nécessaire, un accueil est mis en place :

- chez un tiers dans le cadre d'un accueil durable et bénévole (protection administrative),
- chez un tiers digne de confiance désigné par le juge des enfants,
- dans un établissement géré par une association ou un établissement public,
- dans une famille d'accueil, titulaire d'un agrément délivré par le Département.

Des questions ?

En savoir plus sur :

lenord.fr/prevention-enfance

ou auprès de votre UTPAS :

lenord.fr/geolocalisation

Le Fonds départemental d'aide **aux jeunes de 16 à 25 ans**

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) est une aide financière ponctuelle accordée par le Département du Nord aux jeunes de 16 à 25 ans ayant de faibles revenus.

Sur le territoire de la Métropole lilloise, c'est la MEL qui accorde cette aide.

Il permet de financer des actions collectives ou individuelles pour la recherche d'emploi, la mobilité, la santé, l'hébergement... dans le cadre du parcours d'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

Cette aide peut être accordée pour faire face à des problèmes d'ordre :

- financier,
- de logement,
- d'insertion,
- de santé,
- de mobilité.

Des questions ?

Tous les critères du FDAJ sur :

lenord.fr/fdaj

et auprès de votre UTPAS

lenord.fr/geolocalisation

Les aides à la réussite **des collégiens**

Soutenir la scolarité de tous les collégiens du Nord fait partie des responsabilités majeures du Département. Pour que chacun étudie dans de bonnes conditions, le Département construit, réhabilite et entretient 202 collèges publics.

L'aide à la demi-pension

Le Département gère 176 demi-pensions de collèges. Afin de permettre à chaque élève d'accéder à un repas équilibré, sain et local, le Département apporte une aide financière aux familles sous condition de ressources. Celle-ci varie entre 1,87 € et 0,89 € par repas, ce qui permet aux familles les plus modestes d'accéder à un repas à moins d'1 €.

Cette aide est cumulable avec les aides de l'État dispensées aussi pour faire baisser le prix des repas.

L'aide à la réussite des collégiens

Le fonds d'aide à la réussite du collégien vise à apporter une aide matérielle ou financière ponctuelle à des élèves pour lesquels les équipes éducatives auraient constaté une difficulté passagère à assumer une dépense particulière liée à leur scolarité.

Mise en œuvre par la direction des collèges publics et privés, cette aide dédiée au collégien, et non à la famille, peut prendre la forme d'une prestation en nature ou financière.

Des questions ?

Contactez l'équipe éducative de votre collège

En savoir plus sur :

lenord.fr/reussite-collegiens

Le transport des élèves **en situation de handicap, du primaire à l'université**

Faciliter la mobilité des jeunes Nordistes en situation de handicap est un objectif majeur du Département. Une prise en charge financière des coûts de transport scolaire est mise en place.

Pour qui ?

Les élèves et étudiants :

- domiciliés dans le département du Nord,
- scolarisés en collège ou lycée public ou privé, sous contrat d'association avec l'Éducation nationale,
- et dont le handicap est reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Des questions ?

En savoir plus sur :

transportscolaire-handicap.lenord.fr

Le collège, un partenaire **pour votre commune**

Le sport au collège, c'est aussi l'affaire de la commune.

Favoriser la pratique sportive des collégiens du Nord est un enjeu prioritaire pour le Département. Certains collèges ne disposent pas d'équipements sportifs adéquats.

Aussi, pour soutenir l'éducation physique et sportive au collège, le Département subventionne les coûts de location des salles de sport municipales réservées par le collège de votre secteur.

Le numérique au collège, une chance pour la commune.

Le Département finance des équipements destinés à former les jeunes aux nouveaux usages du numérique et ainsi préparer le Nord de demain. Qu'ils s'agissent de fab labs, d'imprimantes 3D, de tiers lieux d'innovation…, il y a un intérêt évident à mutualiser les équipements et à créer un partenariat entre collège et commune.

Il s'agit de favoriser la continuité entre écoles et collèges dans la pratique du numérique éducatif, en particulier pour développer ensemble des projets liés au numérique.

Des questions ?

Contactez le collège de votre secteur.

Photographie : © Ph.HOUZE

Le Département recrute toute l'année des assistants familiaux pour accueillir les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance. N'hésitez pas à en parler aux personnes à la recherche d'un emploi dans votre commune.

Contact : 03 59 73 81 16 – lenord.fr/assistant-familial

Pour un habitat et des logements de qualité,

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Une aide aux locataires en difficulté de paiement avec le Fonds de solidarité logement (FSL) p. 43

Nord Habitat Énergie Solidarité (NEHS) : une aide directe à la rénovation des logements pour lutter contre la précarité p. 44

Un appel à projets pour imaginer de nouvelles solutions contre la précarité énergétique p. 45

Une offre diversifiée de logements à loyer modéré avec Partenord Habitat, le bailleur départemental p. 46

Un appel à projets à destination des particuliers pour favoriser la création des logements conventionnés en milieu rural p. 47

Un appel à projets à destination des communes pour favoriser la création des logements conventionnés p. 49

Une aide aux locataires en difficulté de paiement **avec le Fonds de solidarité logement (FSL)**

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est destiné à aider les ménages en difficulté vivant sur le territoire départemental (hors MEL), à accéder ou se maintenir dans un logement décent, adapté à leurs ressources et compositions familiales :

Le Département propose d'accompagner les projets :

- En attribuant des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (loyers et charges)
- En organisant une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement

Ces aides financières ponctuelles ont pour objectif de faciliter l'accès au logement, le maintien ou le règlement des dépenses d'énergie, d'eau et de téléphone.

Elles prennent diverses formes : certificat d'aide, aide financière couvrant le dépôt de garantie et le premier mois de loyer, garantie de loyer à l'entrée dans le logement, impayés de loyer, impayés de facture d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphone.

Des questions ?

Retrouvez les conditions d'octroi du FSL sur :

lenord.fr/fsl

ou auprès de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de votre territoire :

lenord.fr/geolocalisation

Nord Habitat Energie Solidarité (NEHS) : une aide directe à la rénovation des logements pour lutter contre la précarité

Le Département du Nord a mis en place un dispositif d'accompagnement, de conseil et de financement de travaux, Nord équipement habitat solidarité (NEHS), à destination des ménages à faible ressources (moins de 2 fois le RSA).

Objectifs :

- améliorer les conditions d'habitat et réaliser des économies
- améliorer les conditions sanitaires ou celles de l'occupant et sécuriser le bâti.

Propriétaires occupants ou bailleurs du parc privé dont les locataires disposent de faibles ressources peuvent ainsi envisager sereinement des travaux de rénovation thermique (changement des moyens de chauffage, isolation des murs et des combles, petits travaux relevant notamment des charges locatives...) ou de mise aux normes de l'électricité, installation d'un système de ventilation...

Toutes ces aides sont cumulables avec les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANaH), de la Région, des collectivités et les aides personnelles (CAF, CARSAT, Fondation Abbé Pierre).

En lien avec les collectivités, un opérateur agréé est chargé du suivi du projet, depuis la réalisation du diagnostic du logement, la constitution de la demande de subvention auprès des différents financeurs et partenaires, la phase chantier et la réception des travaux.

Des questions ?

Contactez l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Tél. : +33 (0)3 59 611 200

www.adilnord.fr

Un appel à projets pour imaginer de nouvelles solutions **contre la précarité énergétique**

Le Département du Nord est particulièrement concerné par le phénomène de la précarité énergétique. Le faible niveau des ressources, un parc de logement ancien, l'insuffisance de la performance énergétique renforce bien souvent les difficultés des ménages.

En partenariat avec EDF et ENGIE, contributeurs du Fond de solidarité logement, le Département souhaite soutenir, à l'échelle locale ou territoriale, le développement d'actions préventives à destination du public FSL du Département du Nord, dans le cadre d'un appel à projets, via le dispositif de «soutien à l'innovation et à l'émergence de nouveaux projets» du Fonds de solidarité logement.

Ces actions peuvent être portées par différents acteurs : CCAS ou CIAS, associations ou groupements associatifs, communes, EPCI, etc…

Des questions ?

Contactez le Service Solidarité Logement

Tél. : +33 (0)3 59 73 71 04

En savoir plus sur :

lenord.fr/ap-precariteenergetique

Une offre diversifiée de logements à loyer modéré avec Partenord Habitat, **le bailleur départemental**

Pour faire face à la demande croissante de logement social, le Département conventionne avec l'Office public départemental de l'habitat, Partenord Habitat, qui gère 52 224 logements, investit 200 millions d'€/an et livre 700 logements chaque année.

Expert en matière de construction de solutions résidentielles spécifiques, Partenord Habitat s'inscrit dans les orientations du Plan départemental de l'Habitat, notamment la revitalisation des centres bourgs et le développement d'une offre locative dans les communes hors délégation des aides à la pierre.

Ses engagements :

- répondre à la diversité des besoins, en secteur urbain ou rural,
- assurer un habitat digne et durable,
- adapter les solutions résidentielles aux besoins des personnes (construction de logements adaptés, d'EHPAD, d'établissements pour personnes en situation de handicap…) et des territoires (construction de gendarmerie, de maison de santé…).

Des questions ?

Contactez l'offre de services Partenord Habitat

En savoir plus sur :

www.partenordhabitat.fr

Un appel à projets à destination des particuliers pour favoriser **la création des logements conventionnés en milieu rural**

Objectif

À travers ce dispositif, le Département du Nord veut permettre l'augmentation et la diversification de l'offre de logements en secteur rural. Il souhaite encourager la reconversion de bâtiments à usage professionnel inutilisés, présentant un intérêt patrimonial certain – dépendances agricoles, corps de ferme, anciens ateliers, anciens bâtiments d'activité artisanale ou industrielle, etc. – en création de logements destinés à un public n'ayant pas forcément accès au marché privé du logement.

Qualité du porteur de projet

Cet appel à projets est réservé aux particuliers, propriétaires de bâtiments professionnels inutilisés ou de logements inoccupés ou vacants, qu'ils soient en activité ou retraité, mais disposés à transformer leur bâti inutilisé.

Aide apportée

3 séries d'aides pourront être apportées :

- une aide AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) apportée par le Service Habitat Urbanisme et Quartiers Prioritaires du Département du Nord,
- une aide apportée par une maîtrise d'œuvre au cours des 3 phases (élaboration, dépôt du PC et suivi des travaux),
- une aide forfaitaire au logement comprise entre 20 000 et 10 000 €.

Type de projets soutenus

L'intervention du Département est susceptible de se porter sur deux types de bâtiments :

- des bâtiments inexploités qui ne présentent plus d'usage professionnel. Cela peut concerner des granges, des étables, des ateliers, etc,
- des logements vacants, inoccupés, ou la restructuration d'un bâti existant.

Ces logements devront nécessairement être localisés au sein des centres bourgs des territoires ruraux à proximité des services et axes de transport.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'une large collaboration associant des représentants du Département, la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, la DDTM, l'Association des maires ruraux du Nord et l'Association des maires du Nord.

Des questions ?

Contactez le Service Habitat Urbanisme
et Quartiers Prioritaires

Courriel : logementhabitat@lenord.fr

En savoir plus sur : lenord.fr/ap-habitatrural

Un appel à projets à destination des communes pour favoriser **la création des logements conventionnés**

Les communes rurales peuvent mobiliser un accompagnement dédié du Département pour réaliser des opérations de logements de petite taille. Ces opérations devront être accessibles aux publics prioritaires du Département.

Le bien est destiné à être loué à un ménage sous conditions de ressources.

Le logement peut être issu d'une construction neuve ou d'une réhabilitation de bâtiment ancien.

Conditions d'attribution

- les logements pourront être conventionnés avec un organisme agrée type agence immobilière à vocation sociale pour une durée minimale de 10 ans,
- dans un objectif de développement durable, les logements réhabilités devront répondre a minima à l'étiquette D (évaluation énergétique),
- au regard des orientations du Plan départemental de l'Habitat, le Département pourra demander la modulation des produits et des typologies des opérations par territoire.

Soutien du Département

L'aide départementale sera plafonnée à 14 000 € maximum par logement.

Des questions ?

Contactez le Service Habitat Urbanisme et Quartiers Prioritaires

Courriel : logementhabitat@lenord.fr

En savoir plus sur : lenord.fr/ap-habitatrural

Photographie : © Ph.HOUZE

Le Nord compte 4 602 sapeurs-pompiers volontaires et parmi eux des agents municipaux. En sensibilisant votre personnel à s'engager, vous offrez à votre collectivité un atout sécurité et une plus-value financière.

UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
PARMI VOS AGENTS…

C'est l'assurance de bénéficier d'un personnel particulièrement sensibilisé au sens du service public, capable de réactivité, d'une grande disponibilité et d'esprit d'équipe.

Des avantages « sécurité » :

- **Identification des risques** proposition des mesures de sécurité nécessaires
- **Intervention en cas d'accidents**, protection des agents et préservation des biens.
- **Argument fort de sécurité et de prévention** auprès des assureurs, de l'inspection du travail, de la CRAM…
- **Formation du personnel municipal** aux risques et premiers secours.
- **Possibilité d'obtenir la mention « sécurité civile et d'entreprise »** pour le sapeur-pompier volontaire au-delà de 3 ans d'engagement.

Des avantages financiers :

- **Abattement de 10 %** sur votre prime d'assurance dommages incendie.
- **Compensations financières** si le seuil d'absence du sapeur-pompier volontaire - défini entre vous et le SDIS - est dépassé.
- **Perception des indemnités horaires** du sapeur-pompier volontaire si vous maintenez sa rémunération durant son absence sur son lieu de travail.
- **Prise en charge de la formation** du sapeur-pompier volontaire par le SDIS si elle s'inscrit dans le cadre des formations publiques.

Vous êtes maire, nouvellement élu, DGS ou DRH et vous souhaitez sensibiliser votre personnel ou obtenir davantage d'informations ?

Contact : SDIS du Nord
Tél : 03 20 95 73 70 / E-mail : volontariat@sdis59.fr

SDIS NORD
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Nord
le Département est là

Pour faire rayonner le territoire,

LE DÉPARTEMENT EST LÀ !

Le déploiement de la fibre numérique hors agglomération p. 53

Les France Services p. 54

Les Espaces naturels du Nord, une offre nature et loisir de proximité p. 55

Le schéma cyclable départemental p. 56

L'appel à projets dédié aux mobilités innovantes en milieu rural p. 57

Un appel à projets pour soutenir le développement de la culture en milieu rural p. 58

Un appel à projets pour favoriser l'insertion professionnelle par le biais de la culture p. 59

Le soutien départemental aux médiathèques et bibliothèques de votre territoire p. 60

Un appel à projets pour développer des micro-clusters touristiques p. 61

Le dispositif départemental d'accompagnement à l'office de tourisme du futur p. 62

Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) p. 63

Nord Info, un agenda ouvert pour donner gratuitement de la visibilité à vos évènements p. 64

Le déploiement de la fibre numérique **hors agglomération**

Pour garantir l'aménagement numérique de tous les territoires du Nord, le Département s'est engagé dans une politique volontariste de déploiement de la fibre optique.

L'objectif est d'intervenir dans les zones non couvertes par les opérateurs privés.

Au côté de la Région Hauts-de-France et du Département du Pas-de-Calais, le Département du Nord est membre fondateur du syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62.

D'ici 2021, tout le territoire sera couvert.

Des questions ?

En savoir plus sur :

www.lafibrenumerique5962.fr

Les France Services

Pour faciliter l'accès aux services publics, en milieu rural notamment, le Département du Nord propose 4 France Services labellisés par l'État : 3 Maisons à Hondschoote, au Cateau-Cambrésis (anciennes Maisons de Services au Public) et à Bruay-sur-l'Escaut et un véhicule itinérant dans l'Avesnois.

Dans ces structures, les agents du Département accompagnent les Nordistes :

- dans leurs démarches administratives du quotidien liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi,
- pour le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise,
- dans leur déclaration d'impôts,
- dans l'accès au droit.

Dans la Sambre-Avesnois, le Camion bleu France Services dessert 20 communes réparties dans l'ensemble du territoire, à raison d'une journée par mois dans chaque commune. Cela permet d'améliorer l'accès aux services publics pour tous en milieu rural, en toute confidentialité, avec accès aux personnes à mobilité réduite. Prochainement, deux Camions bleus France Services assureront des permanences dans le Cambrésis et le Douaisis.

France Services
Proche de vous au quotidien

Des questions ?

Retrouvez les coordonnées des France Services gérés par le Département sur le site :

lenord.fr/franceservices

Retrouvez les permanences des Camions bleus France Services sur :

info.lenord.fr/agenda

Les Espaces naturels du Nord, **une offre nature et loisir de proximité**

Le Département du Nord gère un patrimoine naturel de près de 3 200 hectares constitué de milieux dunaires, d'espaces boisés, de zones humides ou encore de terrils et carrières. Ces espaces naturels présentent une utilité multiple conciliant préservation de la biodiversité, accueil du public, développement des territoires et support de solidarité humaine.

Afin d'agir pour leur préservation tout en vous permettant de les découvrir et de les observer, le Département assure une gestion exemplaire et volontariste de ces espaces.

Ses équipes sont présentes sur le terrain pour vous accueillir, vous proposer des visites guidées et vous sensibiliser tant à la notion de protection et de respect de ces espaces qu'à leurs richesses biologiques et paysagères.

L'aménagement de ces espaces est, aussi souvent que possible, conçu pour permettre leur accès à tous les Nordistes, y compris les personnes en situation de handicap.

Le Département du Nord propose un programme pédagogique à destination des personnes en situation de handicap. Assuré par des professionnels de l'éducation à l'environnement, Nature & handicap a pour objectif essentiel de développer un sentiment de bien-être à travers la découverte de la nature.

Des questions ?

Retrouvez les animations proposées dans le cadre des Rendez-vous Nature sur :

lenord.fr/espacesnaturels

Le schéma cyclable départemental

En 2018, le Département du Nord a adopté un schéma cyclable départemental visant à développer la pratique du vélo, tant pour les déplacements quotidiens que pour la pratique de loisir.
Celui-ci s'appuie :

- Sur un réseau dit traversant, permettant de traverser le département et de connecter les territoires voisins sur une ossature cyclotouristique de véloroutes composées notamment de voies partagées apaisées, voies vertes, pistes et bandes cyclables, chemins de halages, drèves forestières…
- Sur un réseau dit irrigant, maillage de proximité constitué de réseaux points-nœuds, de liaisons de rabattement vers le réseau traversant et de liaisons intercommunales ou de pôles d'attraction.

Le Département intervient en qualité de maître d'ouvrage sur ces 2 réseaux :

- Des aménagements sur route départementale hors agglomération,
- De la remise aux normes de pistes et bandes cyclables,
- De la signalisation directionnelle du réseau traversant et du jalonnement des réseaux points-nœuds hors communes urbaines des communautés d'agglomération et communautés urbaines,
- Des voies vertes départementales.

Au travers de différents dispositifs (Projets territoriaux structurants, Appel à projets «Mobilités innovantes en milieu rural»), il propose aux collectivités locales des partenariats techniques et financiers pour mettre en œuvre les projets cyclables et rechercher aussi des cofinancements complémentaires.

Des questions ?

En savoir plus sur :

lenord.fr/cyclable

L'appel à projets dédié aux **mobilités innovantes en milieu rural**

Le Département souhaite favoriser l'émergence de solutions novatrices destinées à améliorer la mobilité des habitants des territoires ruraux, dans le cadre d'appel à projets.

Il propose d'accompagner financièrement les projets de mobilité innovants et durables portés soit par certaines communes, groupements de communes, Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics locaux, soit par des associations dont le domaine d'action relève des champs de compétences départementales, notamment dans le domaine social.

Ces projets, au profit des habitants de l'espace rural du Nord, sont destinés à :

- permettre une mobilité plus inclusive (garage solidaire, taxi solidaire, conseil en mobilité...),
- favoriser les usages partagés de la voiture (solution de covoiturage, d'auto-stop sécurisé, mutualisation de véhicules...),
- déployer des solutions en faveur des modes doux (ramassage scolaire non motorisé type vélobus ou hippobus, mise à disposition de flottes de vélo...),
- proposer des solutions de mobilité inversée (services itinérants, distributeurs de produits locaux, espaces partagés type tiers-lieux ou coworking…),
- favoriser les mobilités transfrontalières.

L'accompagnement financier concernera uniquement le volet investissement (les opérations d'aménagement de voirie sont exclues).

Des questions ?

Contactez le Service Études, Prospective
et Projets Transversaux (SEPPT)

Tél. : +33 (0)3 59 73 58 54

Courriel : mobiliterurale@lenord.fr

Retrouvez la liste des communes concernées sur :

lenord.fr/mobilites-innovantes

Un appel à projets pour soutenir **le développement de la culture en milieu rural**

Le Réseau départemental de développement culturel en milieu rural est un dispositif initié et financé par le Département du Nord, en partenariat avec des structures intercommunales, sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre d'appel à projets, le Département finance des projets culturels qui font la part belle à la présence d'artistes et à la médiation, dans l'objectif de créer un lien fort entre culture et territoires ruraux ou périurbains.

Le Réseau participe au développement d'une vie culturelle riche et ambitieuse au cœur même de ces territoires. Théâtre, cirque, musique, danse, lecture publique, arts plastiques, marionnettes : de nombreuses disciplines artistiques sont représentées.

À l'échelle départementale, les membres du Réseau partagent leurs expériences, mutualisent les moyens, explorent de nouveaux partenariats, expérimentent de nouvelles formes de projets.

Des questions ?

En savoir plus sur :

lenord.fr/cultureenmilieurural

Un appel à projets pour favoriser **l'insertion professionnelle par le biais de la culture**

Le Département soutient les projets artistiques et culturels pour les publics prioritaires, personnes en situation de précarité, fragilisées dans leur quotidien pour des raisons d'emploi, de situation familiale, de santé, dans le cadre d'appel à projet auprès de communes, d'EPCI, d'associations culturelles ou relevant du domaine social.

Ce dispositif d'insertion par la culture doit permettre de changer le regard porté sur ces personnes, leur redonner de la dignité et reprendre une place dans la société notamment par l'accès à l'emploi. Il concerne les personnes en démarche d'insertion sociale et notamment les jeunes à partir de 16 ans en rupture scolaire.

Les projets soutenus devront prioritairement prendre place dans les territoires ruraux et semi-ruraux ainsi que les quartiers situés en politique de la ville dans lesquels les situations d'exclusion sociale sont préoccupantes.

Des questions ?

Contactez la Direction Sports et Culture

Tél. : +33 (0)3 59 73 51 63

En savoir plus sur :

lenord.fr/insertion-culture

Le soutien départemental **aux médiathèques et bibliothèques de votre territoire**

La Médiathèque départementale du Nord (MdN) est une **bibliothèque au service des bibliothèques**.

Elle est structurée en 4 antennes décentralisées.

Les communes de moins de 10 000 habitants et les réseaux de lecture publique du département peuvent bénéficier de ses prestations sous réserve de la signature d'une convention.

Expertise technique, ingénierie culturelle et territoriale, mise en place de réseaux, formation initiale et continue, évaluation des politiques locales, projets d'action culturelle, programmes de développement : la Médiathèque départementale développe un partenariat fructueux avec les communes et apporte un soutien précieux aux bibliothèques locales.

La Médiathèque départementale apporte enfin son soutien en ingénierie à la constitution de réseaux intercommunaux de bibliothèques qui peuvent bénéficier du soutien départemental en investissement au titre des Projets Territoriaux Structurants.

médiathèque DÉPARTEMENTALE | Nord le Département est là

Des questions ?

Médiathèque départementale du Nord
140 bis rue Ferdinand Mathias
59260 Hellemmes-Lille

Tél. : +33 (0)3 59 73 09 50

En savoir plus sur :

lenord.fr/mediathequedepartementale

Un appel à projets pour développer **des micro-clusters touristiques**

Pour favoriser l'ancrage territorial des équipements culturels phares et de pôles d'itinérance, le Département du Nord lance un appel à candidatures «micro-clusters touristiques» visant à accompagner la création de nouveaux services.

Le Département propose d'accompagner les projets :

- s'inscrivant dans une stratégie de micro-cluster définie en amont par le territoire : stratégie visant à faire coopérer les acteurs publics et privés au service d'une ambition partagée,
- et concourant au développement de services à destination des clientèles touristiques en milieu rural autour d'une offre structurante s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du Département : la culture (équipements ou sites départementaux ou non) et l'itinérance pédestre, cyclo, équestre ou fluvestre.

Ce dispositif concerne l'accompagnement technique et financier à l'émergence d'idées, à leur expérimentation ou à leur mise en œuvre (études, travaux, actions de valorisation ou de mise en réseau).

Sont concernés :

- les communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), associations et fondations dont le projet est situé en milieu rural (communes de moins de 5 000 habitants) et autour de l'offre structurante (équipement phare ou offre d'itinérance pédestre, cycliste, équestre, fluvestre structurante),
- les communes d'implantation d'un musée départemental.

Des questions ?

Contactez la Direction Sports et Culture
Tél. : +33 (0)3 59 73 58 07
Courriel : tourisme@lenord.fr

Le dispositif départemental **d'accompagnement à l'office de tourisme du futur**

Le développement du numérique, l'évolution des pratiques des touristes et la baisse des financements publics imposent aux offices de tourisme d'adapter leurs missions, leur organisation, leurs locaux ainsi que leur relation au territoire.

Afin de contribuer à inventer l'office de tourisme de demain, le Département propose d'accompagner les offices de tourisme, leurs regroupements ou associations ainsi que les collectivités ayant la tutelle d'un office de tourisme à travers un appel à projets de deux ans (2020-2021).

Ce dispositif concerne :

- un parcours d'accompagnement technique spécifique à chaque projet (aide au montage du projet, conseil et accompagnement de projets d'aménagement ou de mise en accessibilité…) par les services du Département et de ses partenaires,
- une aide financière pour les investissements et les études à réaliser préalablement s'agissant de démarches d'innovation, missions de coaching ou d'expertise dans le management de projets, études et travaux (lieux et outils) à l'échelle de territoires de destination touristique dotés d'une stratégie globale.

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure sont exclues du dispositif départemental.

Des questions ?

Contactez la Direction Sports et Culture

Courriel : tourisme@lenord.fr

Le Plan départemental **des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Le Département accompagne financièrement les travaux et équipements des chemins inscrits au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) destinés à améliorer leur continuité, leur accessibilité et leur sécurité :

- drainage et gestion de l'eau,
- comblement d'ornières,
- défrichement,
- fourniture et pose d'escaliers, de barrières, de bornes, de gardes corps, de panneaux réglementaires.

Le Département peut dans ce cadre octroyer une subvention d'investissement :

- dans la limite d'une enveloppe annuelle de 100 000 €,
- dans la limite de 70% du montant des travaux et d'un plafond de 25 000 € par an, par chemin ou par maitre d'ouvrage.

Les travaux et études afférentes seront réalisés dans une démarche de développement durable à travers des critères d'éligibilité (diagnostic technique, matériaux utilisés, réglementation, économie sociale et solidaire, éco-chantier, bois utilisés…).

Des questions ?

Contactez la Direction Ruralité Environnement

Service Espaces Sites et Itinéraires

Tél. : +33 (0)3 59 73 58 14

Nord Info, un agenda ouvert pour donner gratuitement **de la visibilité à vos événements**

Pour partager l'actualité départementale avec les Nordistes, le Département a lancé Nord Info, une application accessible sur smartphone, tablette, ou ordinateur.

Nord Info s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité : vous pouvez désormais annoncer vous-même vos événements dans la rubrique agenda du site internet et de l'appli.

Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur info.lenord.fr, puis de cliquer sur "Proposer un événement" dans le menu.

Une fois validé par l'équipe de modération, votre événement intégrera le fil Agenda de Nord Info et sera visible de tous les Nordistes. Certains seront également partagés sur les réseaux sociaux départementaux.

Nord *info*

Toute l'actualité sur : info.lenord.fr

Photographie : Cédric Arnoud
Œuvre : Marco Del Re, La chambre rouge I, monotype et huile sur papier Népal © Galerie Maeght

Musée de Flandre Cassel / **Musée Matisse** Le Cateau-Cambrésis / **MusVerre** Sars-Poteries / **Forum antique de Bavay** Bavay / **Forum des Sciences** Villeneuve-d'Ascq / **Médiathèque départementale du Nord** Hellemmes-Lille / **Maison natale Charles de Gaulle** Lille / **Abbaye de Vaucelles** Les Rues-des-Vignes / **Villa Marguerite Yourcenar** Saint-Jans-Cappel / **Archives départementales du Nord** Lille

Présentation du **Département du Nord**

Le Département du Nord compte :

6
arrondissements

41
cantons

648
communes

population :
2 592 000
habitants en 2019

Le fonctionnement de l'institution départementale

Qui siège au Conseil départemental ?

Le Département du Nord est divisé en 6 arrondissements, eux- mêmes divisés en canton.

Tous les 6 ans, les électeurs d'un canton élisent au suffrage universel un binôme paritaire de conseillers départementaux. 82 conseillers départementaux siègent à l'Assemblée départementale.

Ces élus élisent un Président en leur sein.

À quoi sert l'Assemblée départementale ?

L'Assemblée départementale vote les délibérations nécessaires au fonctionnement des services publics départementaux. Chaque année, elle vote le budget du Conseil départemental.

Retrouvez vos conseillers départementaux sur **info.lenord.fr**

L'exécutif du Département du Nord

Le Président du Département du Nord est chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée départementale, de préparer le budget. Il convoque et préside les réunions du Conseil départemental, dont il fixe l'ordre du jour. Il est également le chef des services départementaux.

L'exécutif du Département est constitué du Président et de 15 Vice-présidents, chargés de le seconder dans l'élaboration et l'exécution des politiques départementales. Ils se voient déléguer par le Président un ou plusieurs domaines de compétences.

Les commissions

La commission permanente est composée du Président, des Vice-présidents et de tous les conseillers départementaux, représentant ainsi tous les territoires du Nord. Elle se réunit régulièrement et agit par délégation du Conseil départemental. Elle délibère dans de nombreux domaines : attribution de subventions, passation de marchés publics, gestion de problèmes quotidiens…

Les commissions sont chargées d'étudier et d'émettre un avis concernant les dossiers relatifs à leur délégation. Le Conseil départemental a choisi de créer 6 commissions réparties en 2 groupes :

- Commissions solidarités humaines
- Commissions solidarités territoriales

Compétences du Département

À tous les âges de la vie, au quotidien

Enfance

Protection maternelle et Infantile, bilans de santé, aide sociale à l'enfance, adoption, soutien aux familles et accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Autonomie

Soutien à la vie au domicile, prévention de la perte d'autonomie, versement de l'Aide Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), développement des habitats inclusifs, aide aux aidants, aménagement du logement.

Collégien

Aide à la réussite et aide à la demi-pension du collégien. Numérique dans les collèges : Espace Numérique de Travail, prêt de PC et tablettes.

© Département du Nord – C. ARNOULD

Pour le développement des territoires

- **Soutenir les territoires urbains et ruraux dans leurs projets de développement**
  Financement de projets et appui technique et juridique pour leur réalisation (Aide aux villages et bourgs, Projets territoriaux structurants).
- **Entretenir les collèges**
  Entretien et maintenance des collèges publics, construction de nouveaux collèges.
- **Proposer un habitat digne et adapté aux publics**
- **Développer les projets routiers pour améliorer l'accessibilité des territoires**
  Entretien du réseau de voiries départementales, aménagements de sécurité sur les routes.
- **Accompagner les projets de redynamisation des territoires**
- **Déployer la fibre optique et lutter contre les zones blanches**

© Département du Nord – D. LAMPLA

Du RSA à l'emploi

- **Garantir une orientation et un accompagnement renforcé vers l'emploi,** dès l'ouverture des droits au RSA.
- **Renforcer le partenariat avec les entreprises qui recrutent et investir les filières professionnelles en tension,** en lien avec Pôle emploi (services au public, filière agricole…).
- **Développer les opportunités d'emploi transfrontalières** en renforçant la coopération avec la Province de Flandre Occidentale.
- **Assurer un suivi renforcé de l'application de la clause d'insertion** dans les marchés départementaux et les grands projets, tel le canal Seine-Nord Europe.

Pour le rayonnement du territoire

▶ Rendre la culture accessible à tous et partout

10 équipements culturels départementaux, soutien aux acteurs culturels.

▶ Agir pour le rayonnement sportif du Département

Soutien aux manifestations sportives d'envergure et aux clubs sportifs performants, accompagnement des comités sportifs, soutien à la création d'équipements sportifs.

▶ Promouvoir les filières agricoles locales

▶ Protéger et partager l'environnement

Gestion et entretien de 3 200 hectares d'espaces naturels.

▶ Développer le tourisme et les activités de nature

Soutien aux acteurs touristiques, entretien de 7 000 km de chemins de randonnée, 90 km de voies vertes, 21 boucles cyclo-touristiques, valorisation des 73 cafés-rando.

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

CONCEPTION :

Département du Nord – Direction de la Communication

CONCEPTION GRAPHIQUE :

Agence Mixte – Mediapilote – Département du Nord/DIRCOM/JR

CRÉDITS PHOTOS :

Département du Nord (D.Lampla - Ph.Houzé – C.Arnould)

IMPRESSION :

Nord Imprim

Nord *info*

l'agenda qui fait parler de votre commune

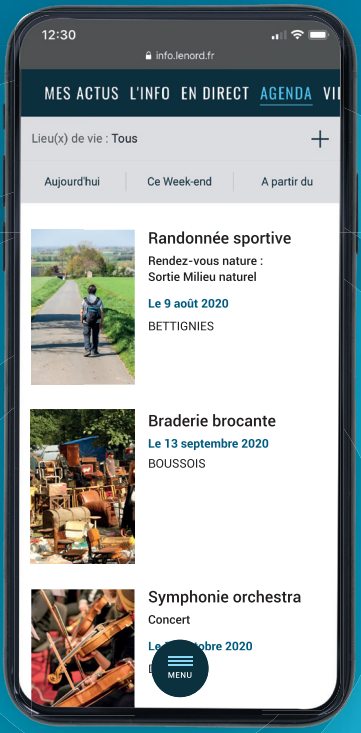

Pour annoncer votre événement, rendez-vous sur info.lenord.fr
Allez dans Menu / Proposer un événement

Facile et gratuit.
Le site incontournable pour que le Nord parle de vous* !

spectacle vivant, nature, sport, exposition, salon, solidarité, vie locale ...

*sous réserve de la validation éditoriale